

Compte rendu de la séance du 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février à 18 heures 30 le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, 21 rue Saint Jean

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Monsieur André -Emmanuel MERLIAC, Monsieur Julien AUDIER-SORIA, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Joël MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Représenté : Monsieur Eric BRUTUS par Monsieur Joël MENE

Absents : Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE

Secrétaire de la séance : Monsieur Julien AUDIER-SORIA

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- demande de subvention DETR 2021 : travaux isolation thermique 64 rue saint jacques
- proposition de Monsieur RAFFALLI de la vente à l'Euro symbolique de son terrain

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord (La procuration de Monsieur BRUTUS ne sera pas valable pour ces deux points car rajoutés à l'ordre du jour)

Ordre du jour:

- Approbation du PV du 11 décembre 2020
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122.22 du CGCT :
 - Attribution Restauration de la traverse du Bastion de la Reine : Entreprise CORREA BOURDARIOUS
 - Attribution Restauration complète du mur, façade du jardin d'enfants, Bastion de Corneilla : Entreprise RODRIGUES BIZEUL
 - Location M. ANDRE / Mme OLIVIER, 23 rue Saint Jacques, app. 10, pour 1 an
 - Location MARTY Josiane, 23 rue Saint Jacques, app. 8, pour 1 an
- Tarifs 2021 : Régie des Gîtes - salle des Fêtes, Régie des photocopies, location Bâtiments Communaux...
- Tarifs 2021 : Régie des Remparts
- Tarifs 2021 : occupation du domaine public, cimetière, cave...
- Engagement de location place de Parking privé petite caserne
- Collectif la clé :
 - Adhésion et nomination représentant de la commune
 - Prêt gratuit de la Grande Salle Lannelongue pour 1 an (électricité à leur charge).
- Conseil Départemental : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable 2021-2022 (SATEP)
- Conseil Départemental : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement 2021-2022 (SATESE)
- Mise à jour du DU (Document Unique)
- Personnel : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (chargé(e) de communication : établir le plan de communication, amélioration de l'offre des Remparts, établir les dossiers de demandes de subventions)
- SPANC66 : approbation modification des statuts
- Demande de subvention DETR programmation 2021 : Sécurisation Parking Résidents (Barrière, éclairage, vidéo)
- Questions diverses

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du 11 décembre 2020 et l'émarge.

DECISIONS MUNICIPALES :

du 17 décembre 2020 :

Objet : Attribution Restauration complète du mur – façade du jardin d'enfants – Bastion de Corneilla DM_023_2020

Article 1: Le marché est conclu avec l'entreprise RODRIGUES BIZEUL pour un montant de 22 480.98 euros TTC + l'option à 5 346.00€ TTC soit un montant de 27 826.98 € TTC.

Objet : Attribution Restauration de la traverse – Bastion de la Reine DM_024_2020

Article 1: Le marché est conclu avec l'entreprise CORREA BOURDARIOUS pour un montant de 23 266.26 EUROS HT.

Objet : ANDRE LIONEL / OLIVIER NATHALIE – location 23 rue Saint Jacques n°10 DM 025 2020

Article 1 : Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur ANDRE Lionel / Madame OLIVIER Nathalie pour la location de l'appartement n°10 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Du 28 décembre 2020 :

Objet : MARTY JOSIANE – location 23 rue Saint Jacques n°8 DM 026 2020

Article 1 : Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Madame MARTY Josiane pour la location de l'appartement n°8 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer mensuel de 450 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

TARIFS 2021 : REGIE DES GITES – SALLES DES FETES, REGIE DES PHOTOCOPIES, LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX (DE 001 2021)

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2021 les différents tarifs.

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2020, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

REGIE DES GITES - SALLE DES FETES :

ANCIEN HOPITAL MILITAIRE (38 rue saint Jean) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_097_2020 du 11 décembre 2020 par lequel l'Association Culturelle a résiliée le bail de location de ce Bâtiment.

Il propose de fixer un tarif de location pour les chambres au prix de 15 € la nuit à compter du 01 janvier 2021

Gîtes CASALS (9) et VAUBAN (11)

Pour satisfaire des demandes de location, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la location de ces deux gîtes à 550 euros par mois (charges comprises eau – électricité) pour la location à l'année ou saisonnière (2 mois minimum), sinon le prix sera établi dans le cadre des locations à la semaine (moins de deux mois).

Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire propose la location à la journée de la salle des fêtes pour un montant de 70 € du 01/05 au 30/09 et de 100 € du 01/10 au 30/04 pour couvrir les frais lié au chauffage

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX :

71 rue Saint Jean :

Monsieur le Maire propose de ne plus louer cette maison en colocation mais de louer l'appartement et le rez-de-chaussée en commerce au tarif de 600 € pour l'appartement et 200 € pour le commerce. La location du commerce prendra effet dès que le changement de destination sera validé par les organismes compétents.

Le locataire de la chambre 2, en accord avec ce dernier, sera relogé au studio 4 au tarif exceptionnel de 300 € au lieu de 350 € afin de ne pas avoir d'augmentation jusqu'à la fin de son bail.

Boutique 34 rue Saint Jean :

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_059_2020 du 20 juin 2020 par laquelle le conseil municipal avait prêté le local sis 34 rue Saint Jean à un boulanger pour faire un dépôt de pain. Ce local ayant été remis aux normes, dès l'ouverture de la boulangerie et donc l'arrêt de ce dépôt de pain, Monsieur le Maire propose ce local à la location au tarif de 350 € mensuel avec obligation d'ouvrir minimum 10 mois dans l'année.

Les autres tarifs restent inchangés.

Un accord unanime a été donné

TARIFS 2021 : REGIE DES REMPARTS (DE 002 2021)

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2021 les différents tarifs.

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2020, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Entrée des remparts :

- adulte : 5.00 € au lieu de 4.50 €
- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) : 2.00 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)
au lieu de moins de 10 ans
- Réduit : 4.50 € au lieu de 4.00 €
- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.00 €

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrée individuels Remparts):

- adulte : 4.60 €
- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) : 1.84 €
- Réduit : 4.14 €

Visites commentées :

Le tarif de la visite aux flambeaux de 8.00 € s'appliquera à toutes les visites spécifiques et le tarif réduit est de 6.50 €

Location MP4

- 4.50 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit) au lieu de 3.00 €
- 7.00 € pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5 € l'entrée + 2 € le MP4) au lieu de 6.00 € et 4.00 €
- 6.50 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersite au lieu de 5.00 €

Boutique :

- Carnet à spirale Vauban : 1.00 € au lieu de 4.00 €
- Livre (Guy DURBET) : Les tours à signaux, la belle époque dans les PO, l'Art Roman en Conflent, les mystères de l'Orient des Pyrénées, les Remparts de Villefranche de Conflent: 3.50 € chacun

Les autres tarifs restent inchangés.

Un accord unanime a été donné

TARIFS 2021 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, CIMETIERE, CAVE ... (DE 003 2021)

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2021 les différents tarifs.

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2020, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

LOCATION REDUIT ET CAVE :

Monsieur le Maire informe que le réduit occupé par Monsieur SANTANACH ayant été récupéré pour les besoins de la mairie il propose de lui louer une cave sis 64 rue Saint jacques au même tarif soit 41€ annuel.

REGIE DES HORODATEURS :

Monsieur le Maire expose qu'une tarification et une durée spécifique sont applicables pour le stationnement résidentiel dans les zones couvertes par les horodateurs. Monsieur le Maire propose que les loueurs de meublées et des chambres d'hôte payent un forfait annuel pour leurs locataires d'un montant de 50 euros par gîte, chambre, studio afin qu'ils puissent stationner gratuitement sur les parkings payants.

Les autres tarifs restent inchangés

Un accord unanime a été donné

**ENGAGEMENT DE LOCATION PLACE DE PARKING PRIVE PETITE CASERNE ARIFS 2021 :
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, CIMETIERE, CAVE ... (DE 004 2021)**

Madame l'Adjointe au Maire informe le conseil municipal que suite à la lettre de résiliation de Monsieur HEZ la place de parking n°8, place du génie, se libère. Par conséquent cet emplacement peut être proposé à la location le suivant sur la liste d'attente qui répond aux critères est Madame SAINT LAURENT Hélène.

Madame l'adjointe propose donc l'établissement d'un engagement de location pour l'année 2021 pour l'emplacement n°8 au nom de Madame SAINT LAURENT Hélène.

Un accord unanime a été donné (Monsieur LECROQ ne participe pas au vote)

COLLECTIF LA CLE :

- ADHESION ET NOMINATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE (DE 005 2021)

Monsieur le Maire expose les différentes réunions menées par le collectif LA CLE, association nouvellement créée. Monsieur MERLIAC, expose les objectifs de ce collectif et donne lecture des statuts et précise que la commune est membre de droit.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à ce collectif en tant que membre de droit et propose que Monsieur MERLIAC représente la commune.

Un accord unanime a été donné

- PRET GRATUIT DE LA GRANDE SALLE LANNELONGUE POUR UN AN (électricité à leur charge)

Ce point à l'ordre du jour soulève des interrogations un comité d'élus va réfléchir sur ce sujet et cette question sera délibérée au prochain conseil municipal

CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE 2021-2022 (SATESE) (DE 006 2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental a décidé en ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine de l'eau potable des collectivités des Pyrénées Orientales, d'apporter une assistance aux communes éligibles au sens du décret du 14/06/2019 n°2019-589, selon les termes d'une convention. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose son approbation.

Un accord unanime a été donné

CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT 2021-2022 (SATESE) (DE 007 2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental a décidé en ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement des collectivités des Pyrénées Orientales, d'apporter une assistance aux communes éligibles au sens du décret du 14/06/2019 n°2019-589, selon les termes d'une convention. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose son approbation.

Un accord unanime a été donné

MISE A JOUR DU D.U. (DOCUMENT UNIQUE) (DE 008 2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le DU de la commune a été présenté au CT en formation CHSCT en date du 11 décembre 2020 que des observations ont été émises par FO. Après modifications pour répondre à ces observations. Monsieur le Maire propose de valider la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Un accord unanime a été donné

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES MISE A JOUR DU D.U. (DOCUMENT UNIQUE) (DE 009 2021)

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes (aide de l'Etat à hauteur de 80 % en zone ZRR) sur une base de 20h

- Contenu du poste : Chargé de communication dans l'optique de dynamisation des Remparts (Etablir un plan de communication, Etablir les dossiers de demandes de subventions et Améliorer l'offre des Remparts)(*fiche de poste en annexe*)
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
- Rémunération : SMIC (20h avec 80% pris en charge et 5h aux conditions habituelles)

Un accord unanime a été donné

SPANC66 : APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS (DE 010 2021)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 28 janvier 2021, le SPAN66 « Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif 66 » a décidé de modifier ses statuts et propose son approbation.

Un accord unanime a été donné

DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROGRAMMATION 2021 : SECURISATION PARKING RESIDENTS (DE 011 2021)

Monsieur le maire précise que les travaux de sécurisation du parking des esplanades d'un montant de 10 566.09 € (pose d'une barrière avec badge et pose de spots pour l'éclairage) peuvent être subventionnés par la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). A ce titre il est indispensable de demander une subvention la plus élevée possible.

Un accord unanime a été donné

Points ajoutés à l'ordre du jour :

DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROGRAMMATION 2021 : TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE 64 RUE SAINT JACQUES (DE 012 2021)

Monsieur le maire précise que les travaux de remplacement des fenêtres, portes d'un montant de 42 828 du 64 rue Saint Jacques ont obtenus une subvention du conseil département (19 502€). Ils peuvent être subventionnés par la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). Afin de compléter le financement il est indispensable de demander une subvention la plus élevée possible.

Un accord unanime a été donné

PROPOSITION DE MONSIEUR RAFFALLI DE LA VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DE SON TERRAIN (DE 013 2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur RAFFALLI souhaite vendre pour l'Euro symbolique le terrain situé sur la commune de Fuilla, près de l'école. Il propose d'accepter cette vente. Le maire se chargera des démarches.

Un accord unanime a été donné

Clôture de la séance à 21h30